

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 29 mars 2010

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 19 mars 2010 s'est réuni le 29 mars 2010 à 18h00 dans la Salle des fêtes de CHAMBLET, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE, présent à partir de la question n°2
CHAMBLET	Alain CHANIER Valérie DAFFY Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé remplacé par Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET, excusé remplacé par C. CABASSUT Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE, excusée remplacée par M.C. RESSOT Ghislaine MANOURY
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par J.P. PICANDET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY, excusé Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Michel PETIT, excusé
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Valérie DAFFY est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2010.

1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2009 – ADOPTION :

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2009 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA, ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier et a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène RORET élue Présidente de séance par l'assemblée délibérante en application de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Jean Louis GABY, Président, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2009, affecte les résultats 2009 comme présenté, et donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs.

3) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif principal pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 755 196,07 Euros, adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 576 937,00 Euros, adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 90 780,60 Euros, adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 462 982,01 Euros, adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier », opération assujettie à la T.V.A. pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 161 939,58 Euros.

4) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité les taux additionnels de la manière suivante :

- Taux additionnel de taxe d'habitation : 1,05%
- Taux additionnel de taxe foncière bâti : 1,53%
- Taux additionnel de taxe foncière non bâti : 3,08%
- Taux Relais CFE hors zone : 1,40%
- Taux Relais CFE en zone: 8,00%

5) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 414 111,00 €, et décide de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels qu'ils ont été présentés.

Michel Givernaud précise que la TEOM a subi une augmentation d'environ 2% et que la totalité de la population a été prise en compte. Il précise que le lissage des taux doit avoir lieu d'ici l'année 2014 pour arriver à un taux unique.

Georges Conchon fait remarquer que les communes investissent tous les ans dans l'acquisition de containers et que l'économie réalisée par le Sictom n'est pas répercutée sur l'utilisateur.

Michel Givernaud précise que les containers mis en place au niveau des points de regroupement sont prix en charge par le Sictom.

6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – AVANCEMENTS DE GRADE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, et décide de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet, dans le cadre de la promotion interne.

Michel Champomier fait remarquer qu'il s'agit d'avancements de grade et non de réelles créations de postes.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – INDEMNITE ADMINISTRATIVE ET DE TECHNICITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer l'indemnité d'administration et de technicité dans la limite du taux maximum fixé par le texte, au profit des agents de la Communauté de Communes appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs principaux.

Monsieur le Président précise qu'une grille d'évaluation selon divers critères est remplie par le chef de service pour chaque agent proposé au tableau d'avancement de grade.

8) ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'agence technique départementale de l'Allier qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses adhérents.

9) ADMINISTRATION GENERALE – CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – LES GALIBOTS – CONTRAT DE MAINTENANCE INTRUSION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'entretien avec la société 2CAT SECURITE - 22 bis rue Henri Barbusse à Commeny concernant le système de sécurité du Centre de Loisirs Les Galibots – route des Ferrières à Nérès-les-Bains.

10) ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION DE DEUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Commentry relative à l'exploitation et à l'entretien de deux postes de relevage des eaux usées.

11) ADMINISTRATION GENERALE – SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALLIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le programme d'actions de la Communauté de Communes, d'approuver le dossier de candidature auprès du Conseil Général de l'Allier, d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil Général de l'Allier dans le cadre du Contrat de Territoire Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

12) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDES D'AMENAGEMENT DE BOURGS ET D'ENTREES DE VILLE – ETUDE D'AMENAGEMENT DU BOURG DE LA CELLE – CHOIX DU CABINET D'ETUDES :

Le Conseil Communautaire décide d'accepter l'offre du cabinet ARTE FACTO, pour un montant de 10 600 € HT, soit 12 678 € TTC, et d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant et décide d'autoriser le Président à solliciter les aides correspondantes.

13) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITE – ACQUISITION DE L'INTEGRALITE DES MISSIONS ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le transfert de l'intégralité des missions relevant d'une compétence communale à la Commission Intercommunale d'Accessibilité, et décide d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services techniques de la ville de Commentry à la Communauté de Communes.

Jean-Pierre Bougerolle précise qu'il appartient à chaque commune d'effectuer son diagnostic accessibilité concernant ses bâtiments, sa voirie et ses espaces publics. La commission intercommunale dresse le constat de ce que chaque commune a réalisé.

14) TRAVAUX - ZAC DE LA BRANDE – CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales, de valider le plan de financement, et d'autoriser le Président à demander l'aide de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général de l'Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

15) TRAVAUX – HOTEL D’ENTREPRISES – RENOUELEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver le projet de renouvellement du système de chauffage de l’Hôtel d’entreprises, de valider le plan de financement, et d’autoriser le Président à demander l’aide du Conseil Général de l’Allier et d’effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent.

Il est précisé que l’entreprise qui a fait l’installation d’origine n’est plus en activité et que la garantie décennale n’a pas fonctionné car l’assurance a considéré que le dysfonctionnement ne remettait pas en cause la solidité de l’ouvrage.

16) ENFANCE JEUNESSE – STRUTURE MULTI-ACCUEIL « LES 3 POMMES » - TRAVAUX D’AMELIORATION ACOUSTIQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver le projet d’amélioration acoustique de la salle de jeux du Multi-Accueil « 3 pommes », de valider le plan de financement, d’autoriser le Président à demander l’aide de la Caisse d’allocations Familiales, du Conseil Général de l’Allier, et d’effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent.

Il est fait remarquer que l’acoustique aurait due être prévue au niveau de la construction du bâtiment.

17) ENFANCE JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - AMENAGEMENTS EXTERIEURS :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver le projet d’aménagement extérieur de l’accueil de loisirs « Les Galibots », de valider le plan de financement, et d’autoriser le Président à demander l’aide du Conseil Régional d’Auvergne ainsi que de la Caisse d’allocations Familiales et d’effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent.

18) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION CNEPT :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le CNEPT.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente Jean-Michel Carneiro, recruté à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} août 2009, il est chargé notamment de la gestion du personnel.

Monsieur le Président présente le calendrier des démarches concernant le projet de centrale photovoltaïque sur la ZAC de Magnier : étude d’impact terminée fin juin 2010, dépôt du permis de construire début juillet 2010, instruction du permis de construire de juillet à décembre 2010, raccordement au réseau d’ici mi-2011.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.